

LES ENGAGEMENTS DE L'OFFICE DE TOURISME DU VIGNOBLE DE FRONTON ENVERS SA CLIENTELE TOURISTIQUE

Cet office de tourisme classé dans la catégorie II s'engage à :

- Mettre à votre disposition un espace d'accueil et un espace d'information facilement accessibles.
- Faciliter vos démarches.
- Vous offrir du mobilier pour vous asseoir.
- Vous informer gratuitement sur l'offre touristique locale.
- Afficher et diffuser ses périodes d'ouverture exprimées en une langue étrangère au moins.
- Etre ouvert au moins 180 jours par an samedi et dimanche inclus en période touristique ou d'animation.
- Répondre toute l'année à vos e-mails et courriers.
- Assurer un service d'accueil permanent tenu par des conseillers en séjours pratiquant une langue étrangère au moins.
- Assurer la fourniture de cartes touristiques, plans et guides touristiques sur support papier.
- Vous donner accès à son site internet bilingue.
- Diffuser l'information la plus complète sur l'offre touristique locale, relative :
 - Aux hébergements touristiques
 - Aux monuments et sites
 - Aux événements et animations ;
 - À tout autre service utile aux touristes.
- Mettre à jour annuellement son information touristique.
- Afficher à l'extérieur les numéros de téléphone d'urgence.
- Traiter vos réclamations et mesurer votre satisfaction.
- Garantir la fiabilité et l'actualité de l'information sur l'offre touristique locale.